



## Vous avez dit projet de décret socle !!!

La direction a donc remis aux organisations Syndicales le fameux projet décret socle, censé être la base de la futur Convention Collective Nationale. Dès les premières lignes, on comprend vite où veulent en arriver l'UTP (les patrons).

ROULANTS	RH0077 Titre 1 : Roulants	PROJET DE DECRET	Sédentaires	RH0077 Titre 2 : Sédentaires	PROJET DE DECRET
NOMBRE D'HEURES ANNUELLES	1568	1607	NOMBRE D'HEURES ANNUELLES	1568 ou 1589 selon le régime de travail	1607
TRAVAIL EFFECTIF	9h (Journée avec coupure) 8h si plus de 1h30 dans la période nocturne	10h 9H si plus de 2H30 dans la période de 22h à 5h 8H si plus de 2H dans la période de 0h30 à 4h30	TRAVAIL EFFECTIF	9h30 8h30 si plus de 1h30 dans la période nocturne	10h 9H si plus de 2H30 dans la période de 22h à 5h 8H si travailleur de nuit
NOMBRE DE RP	126 (116 RP + 10 RM)	115	NOMBRE DE RP	114 (104 RP + 10 RU) 122 (114 RP + 8 RU) 125 (114 RP + 5 RU + 6 RQ) 132 (118 RP + 14 RU)	111
DURÉE RP À LA RESIDENCE	14h	13h Pouvant être réduit à 11H une fois par GPT	DURÉE RP JOURNALIER	12h	12h Pouvant être réduit à 10H une fois par GPT voir 9h pour certains salariés
ENCADREMENT RP	19h/6h	Minimum 7h de repos entre 19h et 6h	RP DOUBLE	52 minimum	Pas de minimum
RP DOUBLE	52 minimum	Pas de minimum	RP DIMANCHE	22 minimum	Pas de minimum
RP DIMANCHE	22 minimum	Pas de minimum	RP SA/DI	12 minimum	Pas de minimum
RP SA/DI	12 minimum	Pas de minimum	RP SA/DI	12 minimum	Pas de minimum
RHR Consécutifs	Aucun	Possibilité de 2			

Toutes ces durées peuvent être augmentées de 2h pour assurer la production. Lieux de P<sub>S</sub> et F<sub>S</sub> dans sa zone de résidence, qui est fixée dans un rayon de 50km par rapport à votre résidence d'attache. Ce qui annonce la fin de nombreux RHR actuels

Le projet de décret socle ne fait plus référence à l'amplitude maximale autorisée. Aujourd'hui, c'est 8h sans coupure ou 11h avec coupure. **Demain, ce sera peut être 10h de travail effectif sur une amplitude de 16h!!!!**

Et ce ne sont là que quelques exemples de ce qui est écrit dans le décret socle. En sachant en plus, que le décret

C'EST QUOI DE "L'ESCLAVAGE MODERNE" ?





## Le 9 mars, on se bat aussi pour l'emploi.

L'état catastrophique des effectifs de cheminots met à mal le service public que défend la CGT. Sur notre région, c'est un manque cruel d'ADC qui amène la direction à supprimer des trains TER du 29 février au 17 avril!!!

### Mais quid de l'après 17 avril?

Car, comment va faire cette même direction pour faire circuler ces trains sans effectifs supplémentaires.

Au FRET, de nombreux trains restent aussi calés faute d'ADC!!! Les congés sont sans cesse refusés.

En 10 années, ce sont plus de 26000 emplois de cheminots qui ont tout simplement disparu.

Alors aucune hésitation, et TOUS en GREVE.

## Le 9 mars, on se bat aussi pour les salaires.

Pour rappel, les cheminots subissent de plein fouet un gel des salaires depuis 3 années.

La rémunération individualisée mise en place par la direction (intéressement, dividende salarial, la prime, etc...) ne sont pas une solution pérenne.

A savoir que LA SNCF a perçu plus de 400 millions de crédit d'impôt suite au CICE, qui était censé relancer l'emploi et les investissements!!!

Cherchez donc l'erreur.



I WANT YOU

**CELUI QUI SE BAT PEUT PERDRE.**

**MAIS CELUI QUI NE COMBAT**

**PAS A PERDU D'AVANCE.**

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES**

**CGT/UNSA/SUD-RAIL/CFDT**

**ONT DONC DEPOSE UN  
PREAVIS DE GREVE.**

**TOUS EN GREVE DES LE 8 MARS 19H**

**JUSQU'AU 10 MARS 2016 8H00.**